RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous placez dans notre établissement. Je vous invite à consulter le site de notre collège **amjavouheysenlis.com**, vous pourrez découvrir le projet éducatif, pastoral et pédagogique ainsi que les diverses propositions de notre établissement, les informations concernant les frais de scolarité, de la demi-pension et le règlement des élèves.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

1. Un formulaire de demande d'inscription
2. Une feuille de renseignements religieux

Ces deux documents doivent nous être retournés rapidement, correctement et lisiblement remplis (noms propres en majuscules d'imprimerie), datés, signés, **accompagnés d'une lettre de motivation des parents et de la photocopie des relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours**. En fin d'année scolaire, il faudra également fournir l'avis de passage dans la classe demandée et le certificat de radiation ou l'exeat pour les classes de 5ème,4ème et 3ème. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Claude SMESSAERT
Chef d'établissement du collège

IMPORTANT : Toute inscription ne sera définitive qu'après décision du chef d'établissement à l'issue d'un entretien avec l'enfant et sa famille.
Ce rendez-vous vous sera fixé par le secrétariat par téléphone dans la limite des places disponibles. Etant donné le nombre très important de demandes, certains dossiers seront placés sur liste d'attente et seront étudiés au fur et à mesure des places disponibles. Les rendez-vous s'étaleront du mois de septembre 2023 à février 2024 pour les 6èmes et de décembre 2023 à juillet 2024 pour les autres classes.

"Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle"

Anne-Marie Javouhey

Collège Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey
BP 10087
60304 Senlis cedex

Tél 03 44 53 11 66
Fax 03 44 53 34 29
directeur@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com

RENTRÉE SCOLAIRE 2024 / 2025
DEMANDE D'INSCRIPTION

CLASSE DEMANDÉE : 6ème ULIS

ÉLÈVE :

NOM : ..... Prénoms : .....
(en lettres d'imprimerie) *(souligner le prénom usuel)*

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département : .....

Nationalité : ..... Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin (*)

Langue vivante 1 : ☐ ANGLAIS ☐ BILANGUE ANGLAIS / ALLEMAND **(*) Places limitées**
☐ BILANGUE ANGLAIS / ESPAGNOL **(*) Places limitées**

Catégorie de paiement : de A à G (cf. tarifs) : ..... À renseigner obligatoirement.

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2023/2024

Nom de l'école : ..... Commune : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Classe : ..... Classe redoublée : ☐ OUI ☐ NON (*) Si oui, laquelle : .....

FRÈRES ET SŒURS - Nombre : ☐

	Prénom :	Date de naissance :	Classe actuelle :	Établissement :
1-	.....	.....	.....	.....
2-	.....	.....	.....	.....
3-	.....	.....	.....	.....
4-	.....	.....	.....	.....

PARENTS : ☐ MARIÉS ☐ SÉPARÉS (*)

PÈRE :
NOM /Prénom : ....
Profession : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél. domicile : ..... Tél. professionnel : .....
Tél. portable : ..... e-mail : .....

MÈRE :
NOM /Prénom : ....
Profession : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél. domicile : ..... Tél. professionnel : .....
Tél. portable : ..... e-mail : .....

En cas de divorce, produire le justificatif de la garde de l'enfant. ☐ Garde alternée ☐ Garde par le père ☐ Garde par la mère

Date et signature des parents : **Père :** **Mère :**

(*) Cocher la bonne réponse.

COLLÈGE Anne-Marie Javouhey 6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 60304 SENLIS Cedex Code RNE : 0601150Z
Collège sous contrat d'association Tél. : 03 44 53 11 66 Fax : 03 44 53 34 29 Site : Www.amjavouheysenlis.com E-mail : directeur@amjavouheysenlis.com

RENSEIGNEMENTS RELIGIEUX

NOM :…….. Prénom de l'enfant : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Tél : …… Tél portable : ……..

Religion Madame :…… Religion Monsieur : ……

Date de naissance de l'enfant : …… Classe 2024/2025 : ……

Religion de l'enfant : ……..

Votre enfant est-il baptisé ? oui non (1)
Si oui, date et lieu du baptême :

A-t-il fait sa première communion ? oui non
si oui, date : ……..

Nombre d'années de catéchèse (y compris dans l'enseignement catholique) :

De quelle paroisse dépendez-vous ? :

Votre enfant souhaite se préparer :

- au sacrement de baptême : oui non
- à la 1ère communion : oui non
- à la profession de foi : oui non

votre enfant appartient-il à un mouvement ? lequel ?

Vous souhaitez participer à l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la catéchèse :
oui non (1)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter une responsable de la pastorale au 03.44.53.11.66

(1) rayez la mention inutile

TSVP

IMPORTANT

Le projet éducatif du Collège Anne-Marie Javouhey incluant une heure hebdomadaire d'enseignement chrétien ($6^{ème}$ $5^{ème}$) ou d'enseignement religieux ($4^{ème}$ $3^{ème}$), nous vous prions de bien vouloir remplir la formule d'accord ci-après :

Je soussigné(e).....
accepte que mon fils, ma fille (Nom, prénom).....
participe aux temps de l'enseignement chrétien et religieux et aux célébrations.

Date et signature des parents

Date et signature de l'enfant

Merci de fournir un certificat de baptême ou la photocopie du livret de famille Chrétienne.

ANNÉE 2022/2023

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- Les familles se situant dans les catégories A à F inclus doivent, impérativement, fournir :

- <u>l'avis d'imposition 2021</u>

- <u>le relevé d'attestation de paiement des allocations familiales 2021 pour les familles de deux enfants et plus.</u>

- A défaut des ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé sera appliqué (catégorie G)

- Les familles se situant en catégorie G, soit un montant minimum de 400 € par trimestre, n'ont pas à effectuer le calcul ci-dessous et à fournir de justificatif.

Revenu annuel réel

Total salaires et assimilés 2020 (cf. votre avis d'imposition 2021) avant déduction des 20 % ou 10 %.....	
Les allocations familiales ou de salaire unique, la pension alimentaire éventuelle, rentes.....	
Revenus divers : revenus immobiliers, loyers, pensions, revenus mobiliers.....	
Total 1.....	

Vos points de charge

2 points pour les parents (même s'il n'y en a qu'un au foyer).....	
1 point par enfant à charge.....	
½ point par enfant à partir du 2ème scolarisé dans l'Enseignement Catholique.....	
<u>Composition de la fratrie à renseigner sur tableau Annexe 1 ci-dessous</u>	
Total 2.....	
Total 1 / Total 2 Revenus / points.....	
Catégorie calculée suivant tableau Annexe 2 ci-dessous... ..	

NE PAS REMPLIR

POUR INFORMATION

Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66 – Fax : 03 44 53 34 29
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

II – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

Chaque famille détermine sa **contribution financière** selon la grille de calcul ; elle tient compte des ressources et de la composition de la famille pondérée par le quotient familial.

Votre contribution est déterminée par application de la grille suivante :

Catégorie	Quotient familial	Versement trimestriel	Versement annuel
A	Jusqu'à 4.978 Euros	72.00 Euros	216.00 Euros
B	4.978 Euros à 6.814 Euros	138.00 Euros	414.00 Euros
C	6.814 Euros à 8.140 Euros	209.00 Euros	627.00 Euros
D	8.140 Euros à 10.170 Euros	280.00 Euros	840.00 Euros
E	10.170 Euros à 12.306 Euros	350.00 Euros	1 050.00 Euros
F	12.306 Euros à 18.466 Euros	399.00 Euros	1 197.00 Euros
G	> 18.466 Euros	Tranche où vous fixez librement votre montant de scolarité **(montant minimum : 400 € par trimestre ou 1 200 € par an)**	

Votre participation permet au Collège d'assurer ses frais de fonctionnement, les salaires des personnels non enseignants, l'entretien, la maintenance des locaux, l'achat des manuels scolaires et les consommables dans certaines matières (physique, technologie…)
Il est donc nécessaire que chacun prenne une part juste et équitable de ces charges.
Cette participation comprend aussi les **cotisations** versées par le collège aux **organismes de l'enseignement catholique, au diocèse, à la tutelle** et les assurances-scolaires et extra-scolaires souscrites pour l'ensemble des élèves. Par conséquent, vous n'avez pas à en souscrire de votre côté.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû entièrement.

POUR INFORMATION

Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66 – Fax : 03 44 53 34 29
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

III - DEMI-PENSION

La demi-pension ne bénéficie d'aucune participation de l'Etat ou des collectivités locales. Elle est donc totalement couverte par les familles ; les prix indiqués couvrent toutes les dépenses : les frais fixes de la société de restauration, les consommations alimentaires, la surveillance, les nombreuses animations et l'amortissement du matériel.

COÛT REPAS ISOLE (ticket) : 7.00 €
Annuel : 839 €
Trimestriel : suivre la grille

ATTENTION Trimestres comptables	ANNUEL	1er trimestre 01/09 au 31/12/2022	2ème trimestre 01/01 au 31/03/2023	3ème trimestre 01/04 au 27/06/2023
1. Semaine normale :				
- 4 jours	839 €	337 €	273 €	229 €
2. Semaine réduite (1 à 3 j) :				
- 3 jours	629 €	254 €	203 €	171 €
- 2 jours	425 €	171 €	140 €	114 €
- 1 jour	210€	83 €	70 €	57 €

ATTENTION : changement de régime
L'établissement, pour raison exceptionnelle et sur demande écrite des familles, pourra accorder un changement de régime qui ne prendra effet qu'à la fin des trimestres comptables. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.**

- **Les élèves peuvent apporter leur panier-repas uniquement sur prescription médicale. Une participation aux frais de surveillance, nettoyage… sera facturée aux familles. Le montant est fixé à 2 € par jour.**

- Toute inscription au self implique obligatoirement l'utilisation d'une carte magnétique. Pour les nouveaux, les frais de création de la carte seront facturés 7 euros. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 7 euros sera demandée pour son renouvellement.

- Les repas payés non pris seront remboursés uniquement en cas d'absence pour raison de santé (deux semaines minimum) justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ de l'élève.

- Les jours fériés sont décomptés du forfait annuel.

POUR INFORMATION